

PROGRAMME DE FORMATION

Préparation à l'habilitation électrique H0/B1v/B2v/BR/BC- 21 h

Objectif pédagogique	A la fin de la formation, l'apprenant doit être capable de connaître les dangers de l'électricité et d'analyser le risque électrique, d'intégrer la prévention dans l'organisation du travail, de mettre en oeuvre les mesures de prévention et les instructions de l'employeur et de connaître la conduite à tenir en cas d'accident ou d'incendie d'origine électrique.
Public concerné	<ul style="list-style-type: none"> - Exécutant d'opérations électriques (B1 , B1V) : Personne assurant l'exécution d'opérations électriques sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale ou d'un chargé d'opérations spécifiques. - Chargé de travaux (B2, B2V, B2V essai) : Personne assurant la direction effective des travaux électriques ou non, qui doit prendre les mesures nécessaires pour assurer sa sécurité et celle du personnel placé sous sa responsabilité et son autorité. - Chargé de consignation (BC) : Personne chargée d'assurer des consignations électriques (coupure de courant et garantie qu'il ne peut-être remis accidentellement). - Chargé d'intervention générale (BR) : Personne chargée d'assurer des opérations dites générales (maintenance, remise en état de fonctionnement...) capable de gérer en temps réel l'enchaînement des tâches qu'elle réalise - Exécutant d'opérations non électrique (H0, HOV) : Personne assurant l'exécution des opérations non électriques sous la conduite d'un chargé de travaux, d'un chargé d'intervention générale, d'un chargé d'opérations spécifiques ou d'un chargé de chantier. - Chargé de chantier (H0, HOV) : Personne chargée d'assurer la direction des travaux d'ordre non électrique.
Prérequis	<ul style="list-style-type: none"> - *Aptitude médicale à réaliser les opérations. - *Compétences et aptitudes à réaliser les tâches d'ordre électrique ou non électrique.
Modalité d'admission	Admission sur dossier
Programme de formation détaillé	<p>Les programmes et les durées, en fonction des niveaux d'habilitation, sont ceux définis par la NF 0 18-510 en Annexe D.</p> <ul style="list-style-type: none"> * Module tronc commun n°2 * Module interventions basse tension générales (BR) * Module consignation en basse tension (BC) * Module exécutant et chargé de travaux hors tension basse tension (B1, B2, B1V, B2V, B2V essai) * Module exécutant de travaux d'ordre non électrique (H0, HOV) * Module chargé de chantier (H0, HOV) <p>Durant la formation seuls les modules en lien avec les symboles d'habilitation envisagés seront enseignés et évalués.</p> <p>Pour chaque module, l'annexe D de la NF C 18-510 précise les savoirs et savoir-faire qui seront enseignés et évalués.</p>
Validation de la formation	<ul style="list-style-type: none"> - Les modalités et critères d'évaluation, en fonction des niveaux d'habilitation, sont ceux définis par la NF C 18-510. - Le formateur évalue les acquis des apprenants (savoirs et savoir-faire) au moyen de questionnement oral et de mise en situation d'opérations d'ordre électrique et d'ordre non-électrique. - Une attestation de fin de formation est remise à l'apprenant à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.
Modalités pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Installation nécessaire : salle de réunion, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. - Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

	<ul style="list-style-type: none"> - Supports d'animation pédagogique, utilisés en vidéo-projection. - Déroulé pédagogique encadrant le bon déroulement de la formation.
Moyens et supports pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Equipements à mettre à disposition par l'entreprise d'accueil: <ul style="list-style-type: none"> - Locaux électriques (Basse Tension et Haute Tension si habilitation H0 ou H0V envisagée) - Armoire à l'intérieur du local contenant des pièces nues sous tension en basse tension. - EPI et équipements de protection (obstacle, nappe, tapis, tabouret, balisage...). - Outillage et matériels électroportatifs (dont Vérificateur d'Absence de Tension). - Equipements à mettre hors service (moteur, machine...) pour les opérations de "consignation" - Equipements permettant un dépannage et une connexion pour réaliser les "Interventions". - Les appareils utilisés en formation et les Equipements de Protection Individuelle (EPI) doivent être conformes à la réglementation et entretenus. Le formation ne pourra avoir lieu si ces obligations réglementaires ne sont pas respectées. - Chaque apprenant doit être équipé de ses EPI personnels. Le formateur n'est pas autorisé à fournir ses EPI aux apprenants (R4312-8 et R4313-82 du Code du Travail)
Accessibilité	<p>Formation accessible aux personnes en situation de handicap.</p> <p>Les personnes qui rencontreraient des difficultés pour cause de situation de handicap, même léger, sont priées de bien vouloir nous consulter au moment de leur inscription, afin de nous permettre d'évaluer ensemble un dispositif d'adaptation de notre formation.</p>
Durée de la formation et horaire de base	<p>21 heures soit 3 jour de 09h à 12h et de 13h à 17h</p>
Information sur la certification	<p>Délivrance d'une attestation de suivi de formation</p>
Profil du formateur	<p>Expérience dans le domaine Risque électrique/carte professionnelle à jour/ formateur spécialisé dans les métiers de la sécurité électrique.</p>
Tarif de la formation	<p>Formation réalisable en inter ou intra-entreprise : 780 €/stagiaire</p>
Contact / Information / demande de dossier de pré-inscription	<p>Agnès NEGADI - Gestionnaire Administrative et Commerciale 113 rue alphée maziéras 24000 PERIGUEUX 05 53 06 86 47 formation@groupe-ass.com</p>

Qui peut financer ma formation ?

Que vous soyez un professionnel, une entreprise ou un particulier vous pouvez demander une prise en charge auprès d'un organisme, nous vous donnons ci-dessous les principaux dispositifs de prise en charge :



Pour apprendre un métier :

Le contrat d'apprentissage, le contrat de professionnalisation ; la période de professionnalisation, les emplois d'avenir.



Pour obtenir une qualification ou une certification reconnue :

- Le CPF (Compte personnel de formation)
- Le CIF (Congé individuel de formation)
- La VAE (Validation des acquis de l'expérience)
- Le FIA (Formation Individuelle AGEFIPH)



Pour Faciliter le retour à l'emploi – LE POLE EMPLOI

- Le CSP (Contrat de sécurisation professionnelle)
- La POE Individuelle ou collective (préparation opérationnelle à l'emploi)
- L'AIF (Aide Individuelle à la Formation)
- L'AFPR (action de formation préalable à l'embauche)



Autres financements :

- Le PFE (Plan de formation entreprise) /OPCO
- L'entretien professionnel, le CEP (Conseil en évolution professionnelle)

Notre équipe reste à votre écoute pour toutes questions

Consultez notre site internet et accédez à notre catalogue de formation, vous pouvez faire vos demandes d'inscriptions sur internet ! www.a2sformation.com

Retrouvez nous sur les reseaux
#a2sformation

